

Tableau 3.3:

**Crédits accordés par les banques à Luxembourg aux contreparties résidentes**

(encours en fin de période en millions d'euros, des différences peuvent apparaître en raison des arrondis)

	MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS			VARIATION EN MILLIONS D'EUROS ET EN %				POIDS RELATIF
	12-2012	09-2013	12-2013	12-2012 - 12-2013		09-2013 - 12-2013		12-2013
				EN MILLIONS D'EUROS	EN %	EN MILLIONS D'EUROS	EN %	
<b>Total</b>	<b>63 577</b>	<b>64 925</b>	<b>63 919</b>	<b>341</b>	<b>0,5</b>	<b>-1 007</b>	<b>-1,6</b>	<b>100,0</b>
Administrations publiques	2 613	2 643	2 723	110	4,2	80	3,0	4,3
Autres intermédiaires financiers	23 767	23 286	21 679	-2 088	-8,8	-1 606	-6,9	33,9
Sociétés d'assurances et fonds de pension	198	173	153	-45	-22,6	-20	-11,4	0,2
Sociétés non financières	13 271	14 012	14 273	1 002	7,5	261	1,9	22,3
Ménages & ISBLM	23 728	24 812	25 090	1 362	5,7	278	1,1	39,3
<i>Crédits à la consommation</i>	<i>1 204</i>	<i>1 209</i>	<i>1 173</i>	<i>-31</i>	<i>-2,6</i>	<i>-37</i>	<i>-3,0</i>	<i>4,7</i>
<i>Crédits immobiliers</i>	<i>19 899</i>	<i>20 895</i>	<i>21 203</i>	<i>1 303</i>	<i>6,6</i>	<i>308</i>	<i>1,5</i>	<i>84,5</i>
<i>Autres crédits</i>	<i>2 624</i>	<i>2 707</i>	<i>2 714</i>	<i>90</i>	<i>3,4</i>	<i>7</i>	<i>0,3</i>	<i>10,8</i>

Source : BCL

Encadré 3.1 :

**L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE**

L'enquête relative à l'évolution du comportement des banques en matière d'attribution de crédits est un outil d'une nature prospective très utile pour appréhender l'importance de certains risques qui ont trait à la stabilité financière. L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'enquête globale sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro mise au point par l'Eurosystème et se présente sous forme d'un questionnaire de nature qualitative envoyé aux responsables de crédit d'un échantillon de sept banques représentatif dans le domaine du crédit aux ménages et aux entreprises au Luxembourg. Les résultats de l'enquête sont généralement exprimés en « pourcentages nets ». Dans le contexte de la politique de crédit des banques, les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la part des banques qui ont signalé un durcissement des critères ou des conditions d'octroi et la part de celles ayant signalé un assouplissement. A noter que les résultats ne sont pas pondérés par la taille des banques et sont donc à interpréter avec précaution.

Si les données relatives aux volumes des prêts octroyés au Luxembourg et dans la zone euro ne signalent pas de resserrement significatif du crédit aux ménages et aux sociétés non-financières, l'enquête sur la distribution du crédit bancaire permet toutefois d'évaluer les risques d'un resserrement futur. La première partie de cet encadré analyse donc l'évolution de la politique de crédit des banques. L'enquête fournit également des informations sur le risque de refinancement des banques, évalué dans la deuxième partie de l'encadré.

Etant donné que l'intérêt de cet encadré est en premier lieu d'identifier d'éventuels éléments porteurs de risques pour la stabilité financière, l'analyse des données sous-jacentes se focalise prioritairement sur les résultats couvrant les trimestres récents.

## 1. LA POLITIQUE DE CRÉDIT DES BANQUES

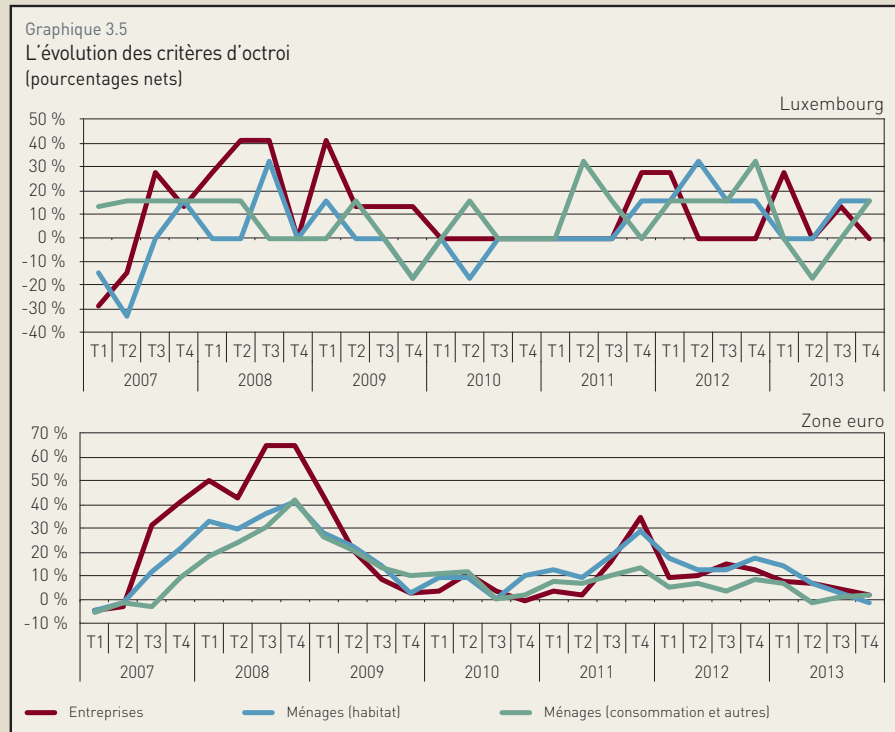
Le Graphique 3.5 retrace l'évolution des critères d'attribution appliqués aux crédits octroyés aux entreprises et aux ménages dans la zone euro et au Luxembourg depuis l'émergence des tensions financières en 2007. Les critères d'attribution font référence aux directives ou critères internes reflétant la politique de crédit des banques.

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'un durcissement généralisé des critères d'octroi au Luxembourg. Les banques ont indiqué un durcissement faible des critères d'octroi de crédits aux sociétés non-financières (SNF) au premier et troisième trimestre 2013. S'agissant des critères appliqués aux crédits immobiliers accordés aux ménages, un faible durcissement a été enregistré depuis le troisième trimestre 2013. Après un assouplissement des critères d'octroi appliqués aux crédits à la consommation au deuxième trimestre, les banques ont indiqué un durcissement faible de leurs critères d'octroi au quatrième trimestre 2013. Dans la zone euro dans son ensemble, l'évolution des critères d'octroi appliqués aux SNF ainsi qu'aux ménages a poursuivi sa tendance baissière en 2013. En effet, les banques ont fait état d'un léger assouplissement de leurs critères d'octroi appliqués aux ménages.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire permet d'ailleurs d'identifier certaines contraintes de crédit découlant de l'évolution des conditions d'attribution appliquées aux crédits. Ses conditions se rapportent aux obligations spécifiques acceptées par le prêteur et l'emprunteur. Un éventuel resserrement du crédit est en principe plus étroitement lié aux modalités non tarifaires, comme par exemple le montant du crédit ou encore les demandes de garanties, qu'aux marges appliquées par les banques. Pour des raisons de parcimonie, le Graphique 3.6 et le Graphique 3.7 ne représentent que les conditions d'attribution les plus pertinentes appliquées aux crédits à l'habitat et aux crédits destinés aux SNF.

Pour le secteur des entreprises au Luxembourg, un durcissement faible de certaines conditions non tarifaires a été enregistré en 2013. Il s'agit notamment des demandes de garanties, les modalités relatives aux clauses dans les contrats de crédits ainsi que de la durée du prêt. Dans la zone euro, la plupart des conditions d'octroi se sont durcies moins fortement ou se sont même assouplies au long de l'année 2013.

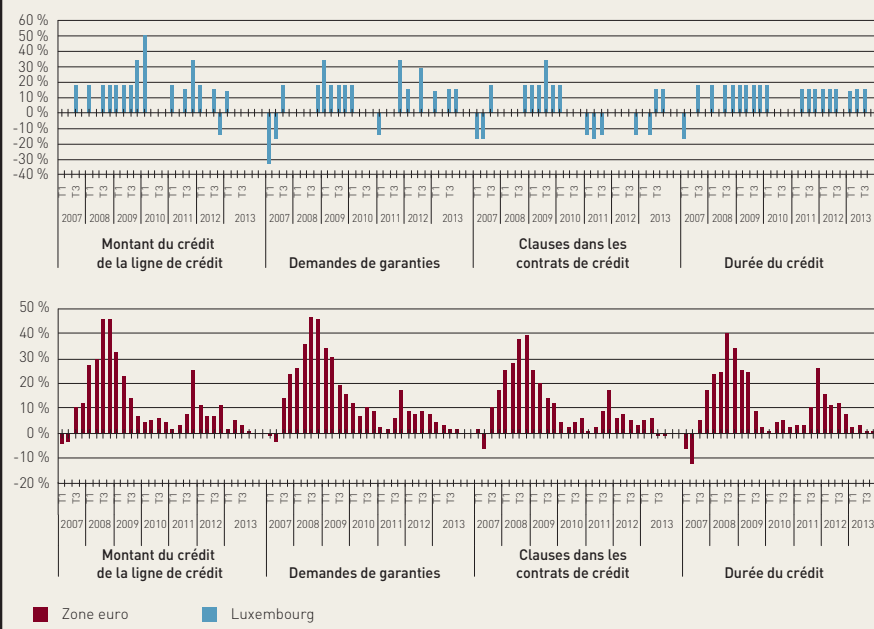
Pour ce qui est des conditions d'octroi appliquées aux crédits immobiliers, le Graphique 3.7 révèle une détérioration relativement forte des certaines modalités non tarifaires au Luxembourg. Comme 2012, plusieurs banques de l'échantillon



Sources : BCL, BCE

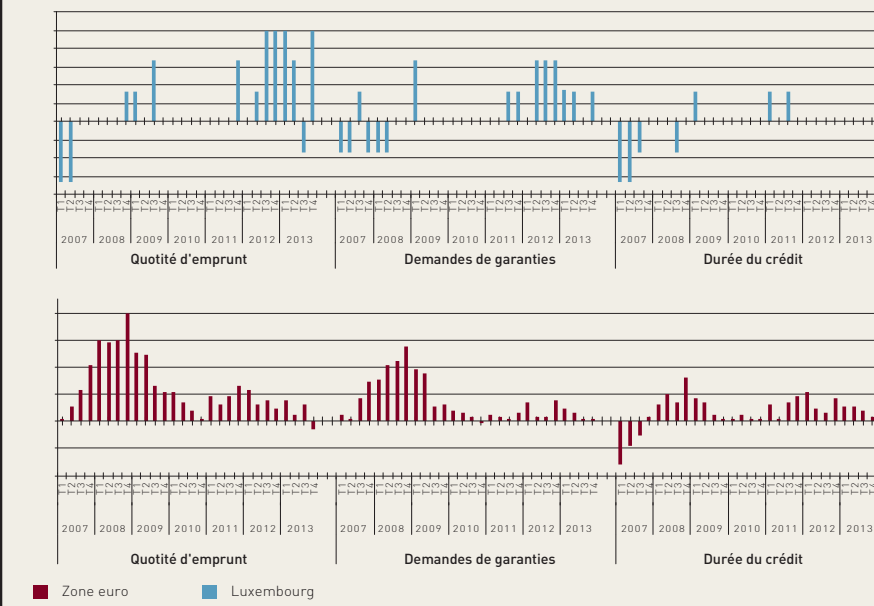


Graphique 3.6  
L'évolution des conditions d'octroi appliquées aux crédits aux entreprises  
(pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE

Graphique 3.7  
L'évolution des conditions d'octroi appliquées aux crédits à l'habitat  
(pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE

luxembourgeois ont signalé une réduction de la quotité d'emprunt (loan-to-value ou LTV ratio) en 2013. Une augmentation des demandes de garanties est également discernable. Quant à la zone euro, les résultats indiquent une réduction continue du durcissement net au cours de l'année 2013.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire ne couvre pas les risques émanant de l'activité interbancaire ou intragroupe, ni les crédits octroyés à certaines contreparties comme par exemple les autres intermédiaires financiers (AIF). Si ces crédits constituent une partie considérable des encours totaux, l'enquête fut conçue à des fins de politique monétaire et non pas à des fins de stabilité financière. Néanmoins, certains éléments de réponse du questionnaire peuvent compléter l'analyse ci-dessus, notamment pour ce qui est du risque de refinancement des banques. Ces éléments sont examinés dans la partie qui suit.

Les données disponibles sur l'évolution des volumes des prêts octroyés n'indiquent actuellement pas de resserrement du crédit. Les informations prises en compte pour analyser l'évolution des crédits comprennent les données bilantaires (données BSI) des IFM ainsi que la collecte statistique sur les taux

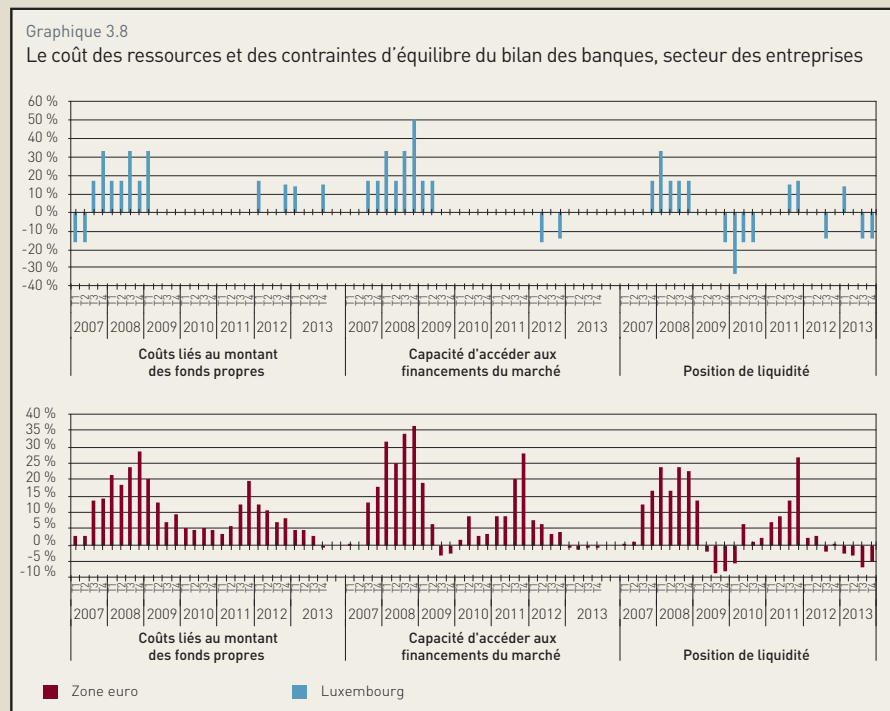
d'intérêt (données MIR). La collecte MIR permet d'apprécier l'évolution des crédits nouvellement accordés, alors que les développements des volumes de crédit dérivés des données bilantaires des banques sont également affectés par les remboursements de crédits, qui ont un impact négatif sur les encours.<sup>1</sup>

Selon les données bilantaires des IFM, l'évolution des crédits octroyés aux SNF implantées au Luxembourg a rebondi quelque peu en 2013; le taux de croissance annuel des volumes d'encours de crédits s'est établi aux alentours de 4 % à la fin de l'année 2013. S'agissant des crédits nouvellement accordés dans le cadre de la collecte statistique sur les taux d'intérêts (données MIR), les volumes mensuels relatifs aux crédits d'un montant inférieur ou égal à un million d'euros continuent à s'inscrire à des niveaux élevés. Par contre, les gros volumes se maintiennent à des niveaux relativement faibles par rapport à 2008 et 2009.

Après une hausse constatée au début de l'année 2013, le taux de croissance annuel des crédits à l'habitat a entamé une tendance baissière depuis le deuxième semestre 2013, pour s'inscrire aux alentours de 7 % en décembre 2013. Les variations mensuelles des encours se poursuivent à niveau élevé. Les données disponibles dans le cadre de la collecte MIR vont dans le sens d'une progression continue des crédits à l'habitat nouvellement accordés. Afin d'être complet, il est utile de mentionner la collecte statistique sur les crédits immobiliers consentis par les établissements de crédit pour des immeubles situés au Luxembourg. Les informations disponibles dans le cadre de cette collecte trimestrielle sont largement en ligne avec les développements de crédits précités.

## 2. LE RISQUE DE REFINANCEMENT DES BANQUES

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire couvre également les éléments explicatifs qui se rapportent à l'évolution des critères d'octroi. Ces facteurs explicatifs, qui varient en fonction du secteur économique et du type de crédit, fournissent entre autre des indications sur l'évolution du coût des ressources et des contraintes bilantaires des banques. Depuis l'émergence des tensions financières, certaines questions additionnelles fournissent en outre des informations complémentaires sur les conditions de financement du marché des banques. Il va de soi que l'ensemble de



Sources : BCL, BCE

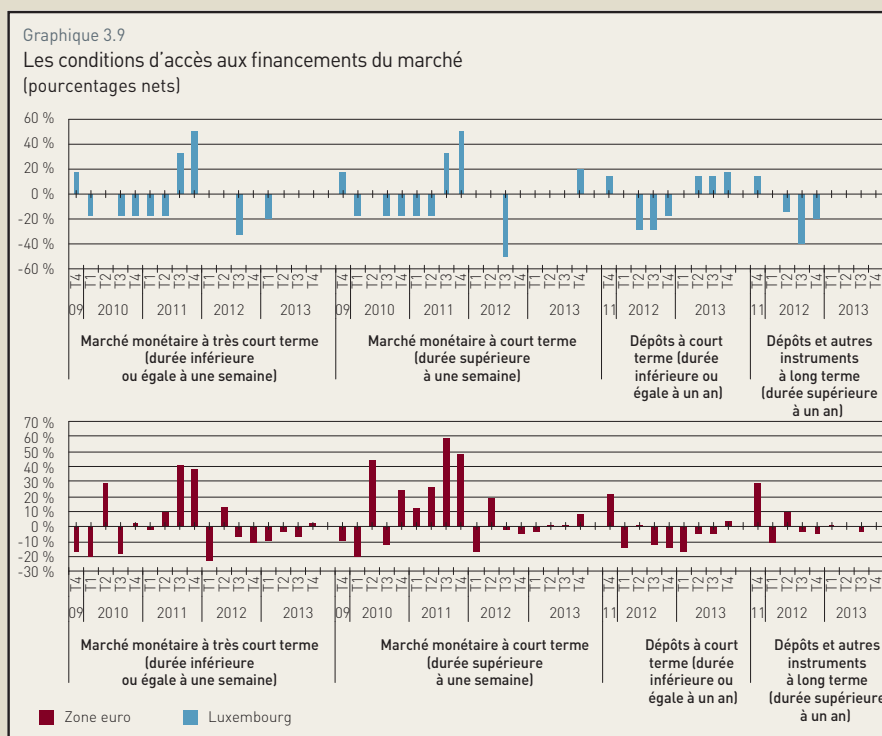
<sup>1</sup> Il convient de rappeler que certaines différences méthodologiques existent entre la collecte MIR et la collecte BSI. Par exemple, pour la collecte MIR il s'agit des nouveaux crédits accordés, alors que pour les données BSI seuls les crédits effectivement octroyés sont enregistrés. En outre, les nouveaux crédits de la collecte MIR comprennent toutes les renégociations des crédits existants et ne sont pas ventilés selon l'origine géographique des contreparties.

ces informations peut être utile pour appréhender le risque de refinancement des banques (ou encore leur risque de liquidité).

Le Graphique 3.8 retrace l'évolution des coûts des ressources et des contraintes d'équilibre du bilan des banques pour le secteur des SNF uniquement, étant donné qu'une ventilation plus détaillée est disponible pour ce secteur. Un pourcentage net positif (négatif) signifie que la majorité des banques a indiqué que ces éléments ont contribué à un durcissement (assouplissement) des critères d'octroi.

Dans la mesure où les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'un durcissement généralisé des critères d'octroi au Luxembourg, il est peu surprenant de constater qu'une détérioration du coût des ressources et des contraintes bilantaires n'a pas été citée comme ayant eu un impact considérable sur la politique de crédit des banques de la place financière. Si les coûts liés au montant des fonds propres se sont légèrement détériorés en 2013, on constate une amélioration de la position de liquidité des banques au deuxième semestre 2013. La capacité d'accéder aux financements de marché est restée inchangée. Au niveau de la zone euro, la situation des banques s'est fortement améliorée en 2013. Les banques ont déclaré que le coût de financement et les contraintes de bilan avaient contribué à un léger assouplissement net des critères d'octroi.

Une analyse des résultats dérivés d'une question supplémentaire sur l'accès aux financements du marché permet d'apporter des précisions concernant l'évolution du risque de refinancement des banques. Si cette question fut introduite dans l'enquête régulière suite à l'émergence des tensions financières en 2007, elle fut modifiée par la suite afin de mettre en évidence les développements par rapport au trimestre précédent. Pour cette raison, le Graphique 3.9 ne couvre que la période allant du dernier trimestre 2009 au dernier trimestre 2011. Depuis l'enquête de janvier 2012, cette question couvre également l'impact des tensions financières sur l'évolution des dépôts des banques.



Sources : BCL, BCE

Au Luxembourg, les résultats de l'échantillon luxembourgeois n'indiquent pas de détérioration générale des conditions d'accès au marché monétaire ainsi qu'au niveau des dépôts. Une détérioration faible au niveau des dépôts à court terme et du marché monétaire à court terme est discernable au quatrième trimestre 2013. Pour des raisons de confidentialité, les résultats relatifs aux conditions d'accès à la titrisation ainsi qu'à l'émission de titres de créance ont été omis du graphique. Les banques de l'échantillon luxembourgeois n'ont de surcroît guère eu recours à ces deux types de refinancement. Cependant, au

niveau de la zone euro ces segments de marché sont relativement importants. À l'exception du quatrième trimestre, les résultats de la zone euro dans son ensemble indiquent que les conditions d'accès aux financements du marché se sont améliorées dans tous les catégories au cours de l'année 2013.

Afin d'être complet, il convient également d'évoquer le risque de contrepartie, bien qu'une analyse détaillée dépasserait la portée de cet encadré. Une question de l'enquête porte sur la perception de des risques relatifs aux perspectives spécifiques concernant le secteur ou les entreprises. En 2013, les résultats de l'échantillon luxembourgeois et de la zone euro signalent une baisse du risque de contrepartie. L'incidence de la perception du risque sur le durcissement des critères d'octroi s'est atténuée en 2013, revenant à des niveaux proches de ceux observés au début de la crise financière. La perception du risque par les banques continuant toutefois d'être une de leurs principales préoccupations pour l'établissement de leur politique de distribution du crédit.

En guise de conclusion, on peut constater que les résultats de l'échantillon luxembourgeois ne signalent pas de risques majeurs pour les trimestres à venir, ni par rapport à un éventuel risque de resserrement de crédit, ni en ce qui concerne le risque de refinancement des banques. De surcroît, le risque de contrepartie semble avoir diminué légèrement au Luxembourg. Dans la zone euro dans son ensemble, l'évolution des critères d'octroi appliqués aux SNF ainsi qu'aux ménages a poursuivi sa tendance baissière en 2013, évolution qui reflète surtout une amélioration de l'accès des banques au financement.

### Les crédits accordés aux résidents des autres pays de la zone euro

Les créances envers les résidents des autres pays membres de la zone euro poursuivent leur contraction en comparaison avec les années précédentes. Entre les mois de décembre 2012 et décembre 2013, ces derniers ont diminué de 7 229 millions d'euros pour porter l'encours à 63 667 millions d'euros, soit un niveau comparable avec les crédits accordés aux résidents.

Contrairement à la clientèle luxembourgeoise, le financement bancaire aux entreprises non financières domine ces créances, avec une part relative de plus de la moitié du volume total. Ces dernières affichent un repli de 2 787 millions d'euros en comparaison annuelle, portant l'encours à 33 29 millions d'euros. Il convient cependant de noter que la baisse contenue durant le dernier trimestre intervient dans un contexte d'assouplissement des conditions d'octroi des prêts accordés aux entreprises. Les prévisions à la hausse de la croissance économique dans la zone euro laissent également présager une certaine stabilisation de ces créances.

Les crédits envers les autres intermédiaires financiers accusent également une forte régression de 4 512 millions d'euros en termes bruts, inscrivant leur encours à 17 426 millions d'euros.

Enfin, l'évolution des crédits aux ménages non résidents est particulièrement atone, la hausse des crédits immobiliers ayant compensé la chute des « autres » crédits sur la période observée.